



Guide

Centre départemental de l'enfance

Accueil et prévention, des actions
individualisées pour protéger l'enfant

Édition 2015

 **Aube**
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Le Centre départemental de l'enfance

Editorial

Service du Département de l'Aube, le Centre départemental de l'enfance (CDE) accueille depuis 1979 des enfants en difficulté dans leur foyer familial.

Afin de mieux répondre aux évolutions législatives et réglementaires, mais aussi aux situations vécues par les familles, le CDE a mis en place des actions innovantes à l'attention des enfants et de leurs parents. Le but est de réduire au maximum la durée du placement, le CDE ne devant être qu'une parenthèse dans la vie de l'enfant.

Ce guide est destiné aux partenaires du CDE, avec qui ce dernier travaille en étroite collaboration : les travailleurs sociaux, notamment de l'Aide sociale à l'enfance du Département, la justice, les associations...

Il s'adresse également aux familles des enfants confiés.

Chacun pourra y retrouver l'ensemble des actions proposées par le CDE, destinées à restaurer le lien familial. Parce que, lorsqu'un enfant est en danger, le Département, garant de la protection de l'enfance, ainsi que tous ses partenaires, se doivent d'agir.

Philippe ADNOT,
Sénateur,
Président du Conseil départemental de l'Aube

Sommaire

2 > **Centre départemental de l'enfance :
protéger l'enfant, restaurer le lien familial**

4 > **Des réponses adaptées à chaque situation**

1 L'accueil

- accueil d'urgence
- accueil à moyen ou long terme
- accueils spécifiques

2 La prévention

- actions éducatives en milieu ouvert et à domicile
- l'espace Rencontre
- la crèche éducative

3 L'autonomisation des jeunes majeurs

9 **Le Conseil départemental,
acteur de la protection de l'enfant**



Centre départemental de l'enfance : protéger l'enfant, restaurer le lien familial

Le Centre départemental de l'enfance est un service du Département de l'Aube qui agit en matière de protection de l'enfance.

Il constitue l'une des solutions possibles lorsque, pour diverses raisons (carences éducatives, mauvais traitements...), l'enfant ne peut plus rester au sein de son foyer familial.

Le Centre départemental de l'enfance accueille :

- > des enfants âgés de 0 à 21 ans, en difficulté dans leurs foyers familiaux, qui sont confiés au Département, soit sur décision du juge, soit à la demande des parents eux-mêmes,
- > des jeunes déficients,
- > des mineurs autonomes...

Au-delà de sa mission traditionnelle d'accueil, le Centre départemental de l'enfance a développé ces dernières années des actions nouvelles, pour mieux répondre aux besoins et s'adapter aux évolutions législatives et réglementaires.

Il a ainsi mis en œuvre des solutions innovantes d'accompagnement alternatif tournées vers la prévention :

- > interventions à domicile,
- > accueil de jour pour les plus petits et leurs parents,
- > lieu d'accueil parents-enfants avec médiation d'un éducateur...

Dans tous les cas, la famille est placée au cœur du dispositif, le but étant d'éviter au maximum le placement.

Département de l'Aube - Direction départementale des actions médico-sociales

Le Centre départemental de l'enfance travaille **en étroite collaboration avec différents partenaires**, qui peuvent le solliciter à tout moment :

- > le service de l'Aide sociale à l'enfance (partenaire privilégié au sein du Département),
- > les travailleurs sociaux,
- > le secteur associatif,
- > les familles...

Dans toutes ses actions, le Centre départemental de l'enfance respecte **une stricte éthique** basée sur :

- > un travail avec les familles,
- > la valorisation des compétences des familles et des enfants,
- > la bienveillance,
- > la bienveillance.

Le respect de cette éthique est nécessaire au bon fonctionnement du Centre départemental de l'enfance et à la réussite de ses missions.



Le Centre départemental de l'enfance

Des réponses adaptées à chaque situation



Le Centre départemental de l'enfance propose des réponses adaptées à chaque situation et à chaque enfant : accueil, prévention, autonomisation...

I / L'ACCUEIL

Capacité d'accueil du Centre départemental de l'enfance : 124 lits et berceaux.

> **Accueil d'urgence**

L'accueil d'urgence s'exerce dans le cadre fixé par le protocole d'urgence défini par le Département (service de l'Aide sociale à l'enfance).

Il s'agit d'un **accueil immédiat, permanent et sans préalable 24h/24, 365j/an** sur demande de l'Aide sociale à l'enfance et/ou de l'autorité judiciaire.

Sa durée est **limitée à 1 mois et demi**.

Objectif : le retour en famille accompagné, avec la mise en action, le cas échéant, du service extérieur et/ou de l'espace Rencontre.

Si cela n'est pas possible : orientation proposée par le Centre départemental de l'enfance au service de l'Aide sociale à l'enfance (admission chez un assistant familial, admission dans la maison d'enfants à caractère social...).

Capacité :

- > 12 places pour les 0-6 ans,
- > 48 places pour les 6 ans et plus.

Accueil des parents :

Les parents sont fortement impliqués et présents (sauf contre-indications majeures ou restrictions).

Ils peuvent être accueillis de 8 h à 19 h tous les jours de la semaine pour les 0-6 ans et de 17 h à 19 h pour les 6 ans et plus.

Département de l'Aube - Direction départementale des actions médico-sociales

> Accueil à moyen ou long terme

L'accueil à moyen ou long terme se fait au sein de la maison d'enfants à caractère social (MECS), située dans les locaux du Centre départemental de l'enfance.

Les solutions d'accueil à moyen ou long terme sont multiples :

- > internat complet,
- > internat de semaine (du lundi matin au vendredi soir),
- > internat à temps partiel ou internat modulé.

Objectif : construire ou reconstruire dans un temps plus long que lors de l'accueil d'urgence le retour des enfants et des jeunes dans leurs foyers.

Capacité :

- > 3 unités de 10 places chacune pour les 6-18 ans (groupes mixtes).

Accueil des parents :

L'implication de la famille est une condition nécessaire à la restauration des liens et à un éventuel retour au sein du foyer familial.

Les horaires d'accueil sont adaptés à chaque situation.

> Accueils spécifiques

Certaines places de l'accueil à moyen ou long terme sont réservées à des besoins spécifiques :

- > accueil de jeunes déficients le week-end (SAS10),
- > accueil de jeunes dont l'Aide sociale à l'enfance a la responsabilité,
- > accueil de mineurs autonomes...

Le Centre départemental de l'enfance dispose également, sur son site, d'appartements multifonctions dont l'affectation varie en fonction des situations (accueil de familles durant les vacances...).

Accueillis au sein de studios internes au CDE, les plus grands apprennent à être autonomes.



2/ LA PRÉVENTION

Afin d'éviter au maximum les placements, le Centre départemental de l'enfance a développé différents outils. Innovants, ces outils sont avant tout préventifs et placent le soutien à la parentalité au cœur des actions.

> Actions éducatives en milieu ouvert et à domicile

Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et les actions éducatives à domicile (AED) sont menées par des éducateurs en dehors du Centre départemental de l'enfance.

Les actions éducatives sont mises en place :

- > de manière préventive afin de soutenir la parentalité et d'éviter la séparation,
- > lors de prises en charge séquentielles,
- > pour préparer et accompagner le retour au sein du foyer familial, à la suite d'un placement d'urgence ou d'un placement au sein de la maison d'enfants à caractère social.

Horaires : les interventions s'échelonnent du lundi au samedi entre 8 h 30 et 20 h 30. Les temps d'intervention sont construits en fonction de la disponibilité des familles et des enfants. Un calendrier des rencontres est établi.

Les interventions des éducateurs à domicile, soit en amont pour éviter le placement, soit en aval pour préparer le retour de l'enfant, portent leurs fruits. Dans 80% des cas, la situation revient à la normale.



Département de l'Aube - Direction départementale des actions médico-sociales

> L'espace Rencontre

L'espace Rencontre est un espace de médiation entre parents et enfants. C'est là que se déroulent l'ensemble des visites accompagnées, décidées par les magistrats ou le service de l'Aide sociale à l'enfance.

Il concerne l'ensemble des visites accompagnées, prononcées par les magistrats ou le service de l'Aide sociale à l'enfance.

Situé dans une maison individuelle à Saint-Parres-aux-Tertres (à l'extérieur du Centre départemental de l'enfance), l'espace Rencontre dispose de salles d'activités, d'un bureau, d'une cuisine et de plusieurs locaux annexes.

Objectif : éviter les conflits, retisser des liens entre parents et enfants afin de faciliter le retour ou soutenir le maintien au sein du foyer familial. Durant 1 h 30, les enfants rencontrent leurs familles, en présence d'un travailleur social du Centre départemental de l'enfance.

L'espace Rencontre est un lieu neutre, sécurisé et sécurisant, où les intervenants travaillent à restaurer la communication entre parents et enfants.



Le Centre départemental de l'enfance

> La crèche éducative

Dénommée « Le Lien parental », la crèche éducative est un espace d'apprentissage et de soutien à la parentalité situé au sein du Centre départemental de l'enfance. Elle accompagne de manière séquentielle les parents de la naissance à l'entrée à l'école primaire de leurs enfants.

Accueil des parents :

Du lundi au samedi de 8 h à 19 h.

Les parents font l'apprentissage des actes du quotidien (toilette, repas, bain...), des actes qui « rendent parents ». Tous les domaines de la vie de l'enfant, le bien-être, l'affectif, la santé sont concernés.

En dehors de ces horaires, le personnel peut intervenir au domicile familial.

Objectifs :

- > soutenir la parentalité,
- > valoriser le savoir-faire et le savoir-être des familles,
- > développer les apprentissages parentaux hors d'un cadre de séparation et de placement.

Capacité : jusqu'à 6 familles / jour.

Parce qu'être parent, cela s'apprend, le lien parental (crèche éducative) permet aux parents de s'initier aux gestes du quotidien : donner le bain, confectionner un repas ou préparer son enfant pour la sieste.



3/ L'AUTONOMISATION DES JEUNES MAJEURS

Le Centre départemental de l'enfance dispose de trois appartements dans le quartier des Chartreux, à Troyes.

Une éducatrice est chargée d'accompagner les jeunes majeurs dans leur dernière étape vers l'insertion (sociale, professionnelle, administrative).

Objectif : l'autonomisation des jeunes majeurs.

Capacité : jusqu'à 9 jeunes.



Le Département, acteur de la protection de l'enfant

Le Département est responsable de la protection de l'enfance.

À ce titre, il doit veiller à ce que chaque enfant reçoive les soins nécessaires à son bien-être et à son épanouissement. Si un enfant est en danger, maltraité ou abandonné, le Département a le devoir de le protéger. Aussi, il enregistre toute information préoccupante lui parvenant sur un enfant susceptible de se trouver en danger, quelle qu'en soit l'origine.

Le Département agit en amont en multipliant les actions de prévention, avant et après la naissance, afin de détecter au plus tôt les situations à risque. Il propose un soutien éducatif aux familles. Avant d'envisager un placement, tout est fait pour aider les parents à assumer leur responsabilité éducative. Néanmoins, lorsque l'enfant est en danger, le Département peut être amené à en référer à la justice. Celle-ci peut alors décider du placement de l'enfant. L'enfant peut alors être confié à un assistant familial ou au Centre départemental de l'enfance, tout en conservant le lien avec ses parents, indispensable à un retour au sein du foyer familial.



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Département de l'Aube
Centre départemental de l'enfance

34 rue Célestin-Philbois
10410 Saint-Parres-aux-Tertres

Tél. : 03 25 81 33 90
Fax : 03 25 80 30 78
cde.secretariat@aube.fr

www.aube.fr